

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE POLYNESIE FRANÇAISE REPUBLIQUE FRANÇAISE		LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE DES ILES SOUS-LE-VENT
--	---	---

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE
N° 58/22 du 08 août 2022
Approuvant le choix de la commission d'appel d'offre relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la commune de Taputapuatea.

Convocation N° CD/TM/N°206/22	L'an deux mille vingt et deux, le 08 août, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Thomas MOUTAME, Maire.															
	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à												
Date d'affichage de la convocation 02 août 2022	1. M. MOUTAME Thomas	X														
	2. Mme MANEA épouse TAEA Jeannette	X														
Date d'affichage de la délibération 12 AOÛT 2022	3. M. ROOPINIA Myron, Tu	X														
	4. Mme AHARA épouse RUA Liliane		X	Donne pouvoir à M. SCHMIDT Carlos												
Nombre de conseillers : 27	5. M. LACHAUX Gérald		X	Donne pouvoir à M. MOUTAME Thomas												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>En exercice</td><td style="text-align: center;">27</td></tr> <tr><td>Quorum</td><td style="text-align: center;">14</td></tr> <tr><td>Présents</td><td style="text-align: center;">18</td></tr> <tr><td>Absents</td><td style="text-align: center;">9</td></tr> <tr><td>Représentés</td><td style="text-align: center;">9</td></tr> <tr><td>Votants</td><td style="text-align: center;">27</td></tr> </table>	En exercice	27	Quorum	14	Présents	18	Absents	9	Représentés	9	Votants	27	6. Mme TAAE épouse TEPU Naïva	X		
En exercice	27															
Quorum	14															
Présents	18															
Absents	9															
Représentés	9															
Votants	27															
	7. M HIRO Toni, Tuteraiponi, Pierre	X														
	8. Mme GODFREY Marie-Louise, Ilona, Carmen, Miri	X														
	9. M. SMITH James, Maui	X														
Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) Mme SANQUER épouse GOUPIL Juliana	10. Mme HAQATAI épouse TUIHANI Vahinetua, Virginia	X														
	11. M. TERIIPAIA Stergios		X	Donne pouvoir à M. SMITH James												
	12. Mme TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannime		X	Donne pouvoir à Mme TAEA Jeannette												
	13. M. SCHMIDT Carlos, Jean, Haurai	X														

Délibération municipale n° 58/22 du 08 août 2022

Approuvant le choix de la commission d'appel d'offre relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la commune de Taputapuatea

	14.	Mme SANQUER épouse GOUPIL Juliana, Hermina, Françoise	X		
	15.	M. TEROU A PEU Maurice, Erla		X	Donne pouvoir à M. BUTSCHER Roland
	16.	M. TERIIHAUNUI Hiomal	X		
Sens du vote : Unanimité 27 Adoption Rejet 0 Majorité Nombre voix « Pour » Nombre de voix « Contre » Nombre de voix « Abstention »	17.	Mme TUHEIAVA Odette épouse TAUATITI	X		
	18.	M. BECQUET Patrick	X		
	19.	M. SMITH Tilly	X		
	20.	M. EBB Moïse	X		
	21.	Mme PUNAA épouse AHUTORU-NEUFFER Rosina		X	Donne pouvoir à Mme MARAHITI Ariana
	22.	M. TEFAAITE Daniela	X		
	23.	Mme MARAHITI Ariana	X		
	24.	M. RUAMUTU Iapheta		X	Donne pouvoir à M. TEFAAITE Daniela
	25.	M. TEFAAITE Etienne		X	Donne pouvoir à Madame TAUATITI Odette
	26.	Mme MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, Moeata		X	Donne pouvoir à Mme TAEA Jeannette
	27.	M. BUTSCHER Roland	X		

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie Française,

Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;

Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n°2007- 1720 du 07 décembre 2007 et n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;

Vu le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des premières, deuxième et cinquièmes parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs regroupements et à leurs établissements publics ;

Délibération municipale n° 58/22 du 08 août 2022

Approuvant le choix de la commission d'appel d'offre relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la commune de Taputapuataea

- Vu** la délibération n°47/20 du 02 Juin 2020 portant mise en place et nomination des membres de la commission d'appel d'offre (CAO) ;
- Vu** l'arrêté n°04/21 du 25 Janvier 2021 portant délégation de fonction à Madame MANEA épouse TAEA Jeannette, en ce qui concerne les CAO et abrogeant l'arrêté n°98/20 du 20 Novembre 2020 portant délégation de fonction de Madame MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, en ce qui concerne les CAO ;
- Vu** le procès-verbal de l'ouverture administrative des plis du 03 août 2022 ;
- Vu** le rapport de jugement des offres du 04 août 2022 ;
- Vu** le procès-verbal de la réunion de la commission d'appel d'offre ouverture du 08 août 2022 ;
- Ouï** l'exposé du Maire.

Après en avoir délibéré dans sa séance du 08 août 2021,

ADOPTE

Article 1^{er} : Le choix des soumissionnaires retenus par la commission d'appel d'offre concernant le marché « Fourniture de denrées alimentaires » est approuvé de la manière suivante :

Lots	Soumissionnaires	Note	P. HT	P. TTC	Observations
LOT 1 Viande et volaille	SIPAC		18 359 F	19 291 F	Non conforme
	WING CHONG	09/10	20 512 F	22 705 F	Retenu
LOT 2 Assaisonnement, épices (Sec)	SIPAC		57 020 F	60 409 F	Non conforme
	WING CHONG	10/10	67 437 F	77 244 F	Retenu
LOT 3 Conserves	SIPAC		7 581 F	8 032 F	Non conforme
	WING CHONG	10/10	7 881 F	12 191 F	Retenu
LOT 4 Légumes et fruits secs	SIPAC		10 220 F	10 837 F	Non conforme
	WING CHONG	10/10	14 811 F	18 182 F	Retenu
LOT 5 Féculents	SIPAC		6 478 F	6 695 F	Non conforme
	WING CHONG	10/10	7 880 F	10 695 F	Retenu
LOT 6 Petit déjeuner	SIPAC		28 280 F	29 374 F	Non conforme
	WING CHONG	10/10	29 208 F	33 796 F	Retenu

Délibération municipale n° 58/22 du 08 août 2022

Approuvant le choix de la commission d'appel d'offre relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la commune de Taputapuatea

LOT 7 Produit laitiers	WING CHONG	10/10	8 263 F	12 429 F	Seule offre - retenu
LOT 8 Viennoiseries	SIPAC	10/10	6 251 F	6 630 F	1 ^{er} Retenu
	WING CHONG	9.9/10	11 034 F	13 654 F	2 ^{ème} Retenu
LOT 9 Pain	BOULANGERIE BOULEAU	10/10	53 F	53 F	Seule offre - Retenu
LOT 10 Surgelés	SIPAC	10/10	3 097 F	3 289 F	2 ^{ème} Retenu
	WING CHONG	9.9/10	2 274 F	3 650 F	1 ^{er} Retenu
LOT 11 Fruits importés	SIPAC	10/10	8 071 F	8 561 F	Seule offre - Retenu
LOT 12 Légumes importés	SIPAC	10/10	11 103 F	11 658 F	Seule offre - Retenu
LOT 13 Fruit locaux	SIPAC	9.8/10	6 645 F	7 051 F	2 ^{ème} Retenu
	SCAT	10/10	8 000 F	8 000 F	1 ^{er} Retenu
LOT 14 Légumes locaux	SIPAC		7 426 F	7 612 F	Non conforme
	SCAT	10/10	8 800 F	8 800 F	Retenu
LOT 15 Épices fraîches	SIPAC	10/10	74 760 F	79 248 F	Retenu
LOT 16 Produits vivriers	SCAT	10/10	40 950 F	40 950 F	Seule offre - Retenu
LOT 17 Œufs					Infructueux
					AO négocié
LOT 18 Poisson du large frais	KEYALA SEAFOOD	9.8/10	7 230 F	7 504 F	2 ^{ème} Retenu
	VINI VINI	10/10	7 036 F	7 303 F	1 ^{er} Retenu
	COOP RAVA'I	9.6/10	6 900 F	6 900 F	3 ^{ème} Retenu
LOT 19 Poisson du lagon frais					Infructueux
					AO négocié
LOT 20 Apéritif					Infructueux

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer les marchés correspondant avec les soumissionnaires retenus par la commission d'appel d'offres.

Délibération municipale n° 58/22 du 08 août 2022

Approuvant le choix de la commission d'appel d'offre relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la commune de Taputapuatea

Article 3 : Les dépenses sont imputables en section de fonctionnement à l'article 60223 du Budget Général – exercice 2022

Article 4 : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Maire et le Trésorier des Îles Sous-le-Vent sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 08 août 2022

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Maire de la Commune de Taputapuatea

The image shows a blue ink signature of the Mayor of Taputapuatea, with a circular official seal to its left. The seal contains the text 'MAIRIE DE TAPUTAPUATEA' and 'RAIATEA' around a central emblem.

Le Maire de Taputapuatea atteste,
sous sa responsabilité, que le présent acte
a été transmis à la Subdivision administrative
des îles Sous-le-Vent

le 12 AOÛT 2022
et notifié à l'intéressé(e) ou publié

le 12 AOÛT 2022

The image shows a blue ink signature of the Mayor of Taputapuatea, with a circular official seal to its left. The seal contains the text 'MAIRIE DE TAPUTAPUATEA' and 'RAIATEA' around a central emblem.

Le Maire

Projet de délibération municipale n° 58/22 du 08 août 2022

Approuvant le choix de la commission d'appel d'offre relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la commune de Taputapuatea

